Compliments de la Saison

Les commandes qui nous sont arrivées à l'occasion des fêtes ont de beaucoup dépassé nos plus grandes prévisions. En adressant des remerciements pour la généreuse faveur qui nous a été accordée nous tenons à dire que dans la presse de la semaine dernière nous avons oublié plusieurs occasions spéciales emmagasinées à notre troisième étape, occasions que nous offrirons cette semaine à des prix particulièrement engageant, au comptant ou à échéances faciles.

C'est maintenant le moment de vous procurer un piano de $150 pour $250.

JUNIUS HART PIANO HOUSE, LTD.,

J. P. SIMMONS, Trésorier et Gérant.

1001 RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLEANS.

FAITS DIVERS.

Hôpital des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge.

Le comité exécutif de l'hôpital des Yeux, des Oreilles, du Nez et de la Gorge a tenu sa séance mensuelle hier à quatre heures de l'après-midi au Tulane-Newcomb.

Etaient présents:

MM. Chas. M. Whitney, président; général W. G. Vincent, Jas. T. Hayden, Jos. A. Hincks, Warren Kearny, Sam W. Weis, L. E. Jung, L. A. Wogan, secrétaire adjoint, Walter H. Cooke et le surintendant Jauquet.

Le président a annoncé la mort de deux administrateurs de l'hôpital: MM. Chas. Garvey et Jos. Jefferson.

Un comité a présenté des résolutions déplorant la disparition de ces fidèles et utiles amis de l'institution, lesquelles ont été adoptées à l'unanimité.

Le rapport du secrétaire établit qu'il y a eu durant le mois dernier ... admissions, ... consultations, 107 opérations et 30 cas imprévus.

Les rapports des autres membres du bureau et des chefs des diverses cliniques ont été lus et approuvés.

Il est accusé réception de divers dons en nature puis la séance est levée.

Le 4 Juillet au Parc de Ville.

Les préparatifs de la célébration de la fête nationale du 4 juillet au Parc de Ville se poursuivent activement.

Le comité a siégé hier à midi au bureau de M. P. M. Schneidau pour entendre la lecture de divers rapports.

Ces rapports établissent que les préparatifs sont en bonne voie et qu'en éclat la fête prochaine surpassera toutes celles qui l'ont précédée.

Le programme n'en sera qu'ulterieurement arrêté, mais nous pouvons dès maintenant annoncer qu'il y aura des salves tirées par la milice, des exercices par les troupes des Etats-Unis et autres, des parties de base-ball, un grand feu d'artifice, etc.

Les invitations sont être envoyées prochainement.

La violation de la loi sur les loteries.

Michael McMillen a été arrêté hier matin au numéro 4006 de la rue Constance par les agents Martin Geis et Lyman Klein pour violation de la loi sur les loteries.

Conduit devant le recorder Connelly, McMillen a plaidé coupable, et il a été condamné à $25 d'amende ou 30 jours de prison. Il est en outre accusé de violation de la loi d'Etat sur les loteries à la première cour criminelle de cité.

L'agent spécial Azcona a porté contre Wallace Williams à la première cour criminelle de cité une accusation de violation de la loi d'Etat interdisant de louer un local pour y tenir un bureau de loterie.

Une accusation semblable a été portée contre Magaret Austin, qui demeure au numéro 1311 de la rue Magazine, par le caporal T. G. Smith.

L'agent William Noonan a accusé hier à la seconde cour criminelle de cité N. J. M. Farrette, qui demeure à l'angle des rues Toulouse et Chartres, d'avoir loué un local pour y installer un bureau de loterie.

Charte de la ville.

La grande maison de librairie F. F. Hansell et Frère vient d'éditer une charte de la ville.

Dans cette brochure, élégamment préparée se trouve en outre de la charte, la liste des fonctionnaires exécutifs et des conseillers municipaux, le personnel des comités, etc. Elle est indispensable à tous ceux qui sont en rapport avec l'administration et même à tous les citoyens.

L'Excursion des Orphelins.

A une réunion de l'Association commémorative de John J. Brown, tenue récemment sous la présidence de M. Gabe Kahn, il a été décidé de donner l'excursion annuelle des Orphelins le jeudi 9 juin prochain, sur le magnifique vapeur St-James, qu'accompagneront un remorqueur et des chalands.

MM. Milliken et Farwell ont offert leur belle plantation, "Pecan Grove", située en amont pour recevoir les orphelins.

Des invitations ont été envoyées à tous les asiles, qui sont priés d'annoncer leur acceptation aussi promptement que possible afin de compléter les arrangements.

Vos Vacances d'été

peuvent être agréablement passées à Waukesha, Waupaca, Fifield, ou à l'un des autres lieux de plaisance que l'on atteint par la voie du "Wisconsin Central Railway". Faites venir des livrets illustrés, vous disant comment, quand et où aller. Ils sont donnés gratuitement sur demande à Jas. C. Pond, G. P. A., Wisconsin Central R'y, Milwaukee, Wis., ou à Ira F. Schwegel, T. A., 407, Traction Building, Cincinnati, Ohio.

Les Enfants de la France.

La société de Secours Mutuels Les Enfants de la France pour n'être pas la plus ancienne des sociétés françaises de notre ville, n'en est pas la moindre.

La mission qu'elle s'est donnée, elle la comprend et la poursuit admirablement; aussi s'impose telle à la respectueuse estime de tous.

Fondée il y a treize ans, depuis longtemps déjà son utilité s'est affirmée; ses états de service sont nombreux. La société, son nom l'indique, donne à ses membres tous les secours qui leur sont besoin quand la maladie ou les infirmités les surprend; veuves, orphelins sont l'objet, de la part de la société, de la même sollicitude, de la même tendresse; tous y sont se tendre vers eux la même main secourable.

Une œuvre aussi humanitaire mérite mieux qu'une contemplative admiration, que de banales paroles de félicitation; il convient de lui donner de sérieux encouragements quand elle se présente devant le public pour lui demander un appui matériel.

Le dimanche 2 juillet prochain, la société, à l'occasion du treizième anniversaire de sa création, donnera au Southern Park une grande fête champêtre suivie d'un bal.

Pour la circonstance, un programme de divertissements nombreux s'élabore et fera de cette fête une des plus attrayantes et une des plus animées de la saison.

Officiers et membres ont à cœur le succès de la fête; tous sont à l'œuvre et rivaliseront de zèle et d'ardeur jusqu'à l'heure où se mettra la dernière main aux préparatifs, jusqu'à l'heure où les remerciera, les félicitera celui qui leur donne l'exemple d'un bel enthousiasme, leur président M. J. A. Buisson.

HOPITAL DES SANS.

Dernières sommes souscrites:

Somme précédemment accusée	$40,752 00
Souscriptions reçues par le "Herald" d'Alger	177.00
Versement partiel par l'entremise de M. A. Farwell, provenant de la partie de Baseball entre les Columbia-Bitters et Parker Blakes	...
Vincent & Hayne	150.00
M. John R. Gheens, Gheens, La	100.00
M. et Mme W. C. Kent, Kentwood, La	50.00
Goldmine Pltg Co. Ltd, Edgard, La	50.00
W. Denby & Co., Moss Point, Mis	25.00
Jno. Bailey & Co	25.00
M. C. H. Thibodeaux, Chacahoula, La	20.00
Employés du N.O. Terminal Co., Chalmette, La.	22.50
Graugnard Bros, St-James, La	10.00
Perkins and Miller Lbr. Co, Ltd, West-lake, La.	10.00
Dr. D. F. Patton	10.00
P. Campbell	10.00
Jas. Zach. Spearing	10.00
Bourdier and Belleson Co. Ltd., Patterson, La	5.00
W. S. Carty, Belle Vale Pltn	5.00
Edw. Comeaux, Belle Rose, La	5.00
Jos. Toro	5.00
E. J. Lannes	4 00
Fred Nungesser	2.00
Grand total	$41,337.50

Réclamation d'honoraires.

Les avocats Dinkelspiel et Hart intentent devant la cour civile de district à Mme Lizzie Doliac un procès en recouvrement de $528.80 pour frais et honoraires.

Mme Doliac a été condamnée récemment à payer $5,000 de dommages-intérêts à Paul L. Bango, qui l'avait attaquée parce qu'elle l'avait calomnié en disant qu'il n'était pas de pure race blanche.

Les demandeurs allèguent dans leur requête au tribunal qu'ils ont défendu Mme Doliac dans le procès que lui avait intenté M. Bango, qu'un jugement condamnant Mme Doliac à $5,000 de dommages-intérêts a été rendu, mais qu'ils ont fait réduire ce montant à $2,500. Ils ont conseillé à Mme Doliac de faire appel, mais elle a refusé. Ils déclarent avoir dépensé $28.80 en frais et demandent $500 d'honoraires.

Incident en cour.

Dans l'affaire de Fred Diebol, qui réclamait des dommages-intérêts de $5,000 à William Mollegen pour diffamation, un jury a rendu hier à la cour civile un verdict accordant $2,500 au plaignant.

Avant que M. Diebol et ses avocats, MM. John J. Riley et St-Clair Adams, eussent quitté la salle, Mme Jarvis Peters, fille de M. Mollegen, qui se jugeait offensée par la déposition faite au cours des débats par M. Diebol, s'est avancée sur celui-ci et l'a frappé au visage.

Cet incident a causé quelque émoi dans la salle.

Diamant volé.

Un jeune homme de dix-neuf ans, Roy Owen, a été arrêté hier sur la plainte de M. Coleman E. Adler, bijoutier.

M. Adler accuse Owen de lui avoir volé le 9 juin un diamant d'une valeur de $218.

Grande cérémonie religieuse.

Ordination de sept prêtres.

Une grande cérémonie religieuse a eu lieu à l'église catholique Saint-Etienne, située à l'angle de l'avenue Napoléon et de la rue Camp.

Sept jeunes gens qui avaient complété leurs études au séminaire de St-Etienne et étaient devenus diacres, ont reçu la prêtrise.

La grand'messe d'ordination a été célébrée à six heures et demie du matin. Les parents et les amis des jeunes prêtres, ainsi que de nombreux fidèles remplissaient l'église.

Le très révérend G. A. Rouxel, évêque auxiliaire de l'archidiocèse, a officié assisté des révérends M. S. Ryan, C. M., recteur de l'église St-Etienne, archidiacre; J. J. Le Sage, C. M., notaire; et D. B. O'Connor, C. M., maître de cérémonie.

MM. Espitallier, Hubert, Mollo, Welnhoven et Monteillard, étudiants du séminaire, étaient les servants.

Dans le sanctuaire avaient pris place les révérends F. Charles Brockmeier, curé de St-François d'Assises, Eugène Livoriel, vicaire de St-Augustin; Jules Jeanmard et E. M. Chambon, vicaires de la cathédrale St-Louis; Dwight, de Beaumont, Texas; William Vincent, vicaire de Notre-Dame de Bon Conseil, et d'autres.

Le programme musical a été exécuté par les prêtres et les étudiants du séminaire. M. Hubert tenait l'orgue.

Quand l'évêque et ses assistants, suivis des acolytes eurent pris place l'archidiacre a appelé à haute voix les candidats à la prêtrise. Ceux-ci se sont avancés et l'archidiacre les a présentés à l'évêque officiant en disant:

"Notre Sainte Mère l'Eglise Catholique m'ordonne de vous présenter ces diacres pour être ordonnés prêtres."

"Savez-vous s'ils en sont dignes, a demandé l'évêque?

"Autant que l'humanité bornée puisse savoir, a répondu l'archidiacre, je sais et atteste qu'ils sont dignes de ces hautes fonctions."

Cette formalité accomplie, la messe a commencé.

Durant le chant du "Veni Creator" les candidats se sont rendus à l'autel où l'évêque les a ordonnés en prononçant les paroles consacrées, puis ils ont reçu la sainte communion.

A cause de la longueur de la cérémonie et de la chaleur, il n'y a pas eu de sermon. Le révérend Ryan, dans une courte exhortation aux jeunes prêtres, leur a rappelé leurs vœux sacrés et exposé les épreuves, les responsabilités et les devoirs du prêtre.

Après la messe les jeunes prêtres ont béni l'assemblée des fidèles. Il y a eu ensuite une réception dans le salon du presbytère.

Les nouveaux prêtres sont les révérends Jules Rousseau, Raymond Carra, Marius Giamma, Joseph Le Berre, Francis Jan, Jean Evans et Benoit Collard.

M. William Ryan a reçu les ordres mineurs et M. Frederick Williams la tonsure.

Le révérend Jules Rousseau, natif de Pont Breaux, Louisiane, a commencé ses premières études au collège de la Ste-Croix, à la Nouvelle-Orléans et au séminaire de St-Etienne.

Il célébrera sa première messe à Pont Breaux.

Le révérend Raymond Carra, de Palerme, Sicile, a étudié un an au séminaire de Ste-Marie à Baltimore, et quatre ans à St-Etienne. Il appartient à la paroisse de St-Etienne depuis son enfance, étant arrivé tout jeune de Sicile.

Il a reçu sa première éducation à l'église paroissiale de St-Vincent. Il célébrera sa première messe à l'église St-Etienne aujourd'hui. Ce sera un événement dans la paroisse. Une messe solennelle sera chantée.

Le célébrant sera assisté des révérends M. S. Ryan, C. M.; assistants: William Vincent, vicaire de l'église Notre-Dame de Bon Conseil, diacre; Jules Jeanmard, de la cathédrale St-Louis, diacre; Wm Ryan, maître de cérémonie. Le sermon sera fait par le révérend D. P. Lawton, jésuite.

Marius Giamma, d'Azi-Trazzi, Sicile, a fait ses premières études dans son pays, puis a suivi cinq ans les cours du séminaire de St-Etienne.

Il est résident d'Apalachicola, Floride, et y dira sa première messe le jour de la Trinité, le 18 juin.

Joseph LeBere, de Neuillière, France, a commencé ses études théologiques à Vannes, France, et les a complétées au séminaire de St-Etienne.

Francis Jean, de Malguenac, France, a étudié d'abord à Vannes, France, puis est venu à la Nouvelle-Orléans et a suivi les cours du séminaire St-Etienne.

Jean Evano, de Gueron, France, a commencé ses études à Vannes et les a complétées à St-Etienne.

Benoit Colliard, de Gleize-par-Villefranche, département du Rhône, France, a étudié la philosophie pendant deux ans au séminaire de Lyon, France, et a complété ses études au séminaire St-Etienne.

Tous ces jeunes prêtres, à l'exception du révérend Carra, seront attachés à l'archidiocèse de la Nouvelle-Orléans. Le révérend Carra sera nommé dans le diocèse de Mobile.

ACCIDENT.

Vers quatre heures, hier après-midi, Wm. Fenney, un gamin de 12 ans demeurant rue Tchoupitoulas, 1151, traversait la chaussée à l'angle des rues Tchoupitoulas et Thalie, lorsqu'il a été renversé et blessé au corps par un fiacre que conduisait Bernard Selpatarmaggio. L'enfant a été transporté à l'hôpital.

Acquittement.

William Armbruster, qui était accusé d'exploitation d'un "poolroom" au numéro 123 de la rue St-Charles, a été acquitté hier, l'attorney de district adjoint Westerfield ayant abandonné la poursuite faute de preuves.

Joseph Paderas, qui réside rue des Français, 514, et qui avait fait arrêter Armbruster, a déclaré devant le tribunal que si le capitaine de police John B. Cooger, ancien commandant du premier précinct, avait fait son devoir en la circonstance, des preuves auraient été obtenues contre l'inculpé.

Paderas a dit qu'il avait lui-même joué sur les courses à cet endroit comme beaucoup d'autres, et que la police savait parfaitement qu'un "poolroom" y était installé.

Paderas a ajouté qu'il avait donné au capitaine Cooper les noms de trois témoins, mais que le capitaine Cooper n'a fait aucun effort pour trouver ces témoins.

Devant le tribunal le capitaine Cooper a déclaré qu'il avait arrêté Armbruster à la suite de la dénonciation de Paderas, et qu'il ne savait rien en dehors.

Comme Paderas, rappelé, a dit qu'on lui avait dit que Armbruster tenait un "poolroom", l'attorney de district adjoint Westerfield a abandonné la poursuite.

Procès en dommages.

M. Emile O. Fischer réclame à la Piper-Heidsick Champagne Company $3,551.95 d'indemnité pour rupture de contrat.

Dans sa pétition à la cour civile de district il allègue qu'il avait été nommé agent de ladite compagnie pour le sud au salaire de $300 par mois, devant recevoir en outre une commission de 25 par caisse de champagne vendue.

Le contrat ayant été rompu par la compagnie, M. Fischer réclame la somme susdite pour salaire et commission sur 300 caisses de champagne.

Bibliothèque Publique de la Nouvelle-Orléans.

Les membres du Bureau de la Bibliothèque Publique de la Nouvelle-Orléans se sont réunis le 9 juin. Etaient présents: MM. H. J. Dillard, président, John Fitzpatrick, P. Capdevielle, P. A. Lelong et C. F. Claiborne.

Le cahier des charges destiné aux architectes désirant concourir pour la construction de la nouvelle bibliothèque en face du rond-point Lee, a été adopté.

L'édifice aura deux étages et sera d'une hauteur de cinquante pieds. Le coût de sa construction et de son aménagement ne pourra dépasser $214,000.

Le contrat pour la construction sera accordé à l'auteur du meilleur plan soumis. Les auteurs des trois plans jugés les meilleurs après le premier auront la direction de la construction des trois branches de la bibliothèque.

Des résolutions de circonstance ont été adoptées à propos de la mort de M. F. G. Ernst, trésorier de la Bibliothèque.

VENTE IMPORTANTE.

L'immeuble situé à l'angle des rues Canal et Dauphine connu sous le nom de "Maison Blanche", a été vendu hier par M. J. A. Mercier à MM. Schwartz, Isaac & Cie pour la somme de $675,000.

Etant donné que le terrain occupé par l'édifice n'a que 125 pieds de face sur la rue du Canal le prix est le plus élevé qu'ait jamais atteint la propriété foncière à la Nouvelle-Orléans, soit $5200 le pied.

La "Maison Blanche" sera démolie et remplacée par un édifice moderne à douze étages.

BASE BALL.

New Orleans, 7; Montgomery, 4.

Depuis longtemps le Bitters est reconnu comme le meilleur des médicaments pour les maladies de la femme. Son record de 50 ans prouve sans aucun doute sa valeur. Essayez-le pour Insomnies, Douleurs au Dos, Enflure, Migraines, Attaques Nerveuses, Dyspepsie et Indigestion. Il guérit toujours.

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 73,473, dans l'affaire intitulée interdiction de Madeleine Schul, ledit ordre daté et signé le 5 juin 1905, et aussi d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, Division C, paroisse d'Orléans, dossier No 73,474, dans l'affaire intitulée interdiction de Mary Schul, ledit ordre daté et signé le 5 juin 1905, et aussi d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dossier No 73,123, dans la succession de Mme Joséphine M. Schul, ledit ordre daté et signé le 16 mai 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI le 13 juillet 1905, à midi, les propriétés ci-après décrites:

1o Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé autrefois dans le Faubourg Washington, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne (autrefois Craps), Remparts (autrefois Amour) et Clouet, désigné comme numéro quatre sur un plan par P. N. Judice, le 25 janvier 1866, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente cinq pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et est contigu aux lots numéros cinq et trois dudit plan, désigné par les mêmes numéros sur un plan de J. Ad. D'Hémécourt, en cet endroit. Les améliorations sont connues comme Nos 916, 18 rue Louisa.

2o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilot borné par les rues Louisa, Clouet, Dauphine (autrefois Grands Hommes) et Royale (autrefois Casacalvo) désigné comme lot vingt deux sur un plan dressé par Trastour, annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, notaire, le 11 mars 1836, et désigné par le même numéro sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer et député voyer de ville, daté le 4 octobre 1870 et y annexé pour référence, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan trente et un pieds deux pouces de face à ladite rue Dauphine sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et un quart de profondeur. Les améliorations sont connues par le No 3... de la rue Dauphine.

3o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilot, comme la propriété ci-dessus décrite et contigu à la même, sur le côté vers la rue Clouet, désigné par le numéro vingt et un sur un plan dressé par Trastour annexé à un acte passé le 11 mars 1836, pardevant Théodore Seghers, ancien notaire, en cette ville, et aussi désigné par le même numéro sur un certain plan fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, daté le 13 septembre 1879, et au reel annexé pour référence et d'après ledit plan, ledit lot mesurant trente et un pieds, deux pouces, de face à la rue Dauphine par cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un et deux ans avec intérêt à sept pour cent par an de la date jusqu'au paiement garantie par lien de vendeur et hypothèque, chargée avec toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité; le loyer devant appartenir à l'acquéreur de la date de l'acte de vente; la portion de crédit s'il y en a, devant être représentée par billets ou billets de l'acquéreur, la clause d'hypothèque devant contenir le pacte de non aliénando, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec l'encanteur et devant assumer les taxes de 1905 au dessus et en plus du prix d'achat de ladite vente. Les actes de vente devant être passés pardevant Victor J. Pelgnerite aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 303 rue Baronne.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE COTTAGE SIMPLE, 2216 NORD REMPART.
LE COTTAGE DOUBLE, 3901-05 RUE ST-CLAUDE.
Et deux lots vacants contigus au cottage double.
A l'Encan à la Bourse, 311 Rue Baronne, Mardi, le 20 Juin 1905, à Midi.

SUCCESSION DE Mme SYLVIANNE L. EASTON.

No 76,051—Division B. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, ledit ordre daté et signé le 15 mai 1905, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 20 juin 1905, à midi, la propriété ci-après décrite:

1o Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue des Champs Elysées, les rues Craps (ou Bourgogne), Amour (ou Remparts) et Marigny, désigné par la lettre D sur un plan fait par C. A. De Armas, ingénieur, daté le 3 mars 1874, un devis duquel est annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire, le 2 septembre 1874; lequel lot mesurant en mesure américaine, vingt six pieds de face à la rue Amour (ou Remparts), sur cent trente pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Les améliorations sont désignées par le numéro municipal 2216 rue N. Rempart.

2o Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthelemy, laquelle portion de terre mesurant cinquante cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, et cent treize pieds deux pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Alvar, formant l'encoignure des rues St Claude et Alvar, et consistant du tout du précédent lot No 1 et partie du précédent lot No 2, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à l'inventaire, dans lequel il est désigné par la lettre A. Les améliorations sont désignées par les numéros municipaux 3901-05 rue St Claude, ... et tous les droits, voies, privilèges.

3o Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claude, Alvar (autrefois Jeanne), Marais et Barthelemy, laquelle portion de terre mesurant trente deux pieds de face à la rue St Claude, la même largeur dans le fond, sur cent ... pieds de profondeur entre lignes parallèles, et consistant de parties des précédents lots numéros deux et trois, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire, dans lequel elle est désignée par la lettre B.

4o Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues St Claude, Alvar, ci-devant Jeanne, Marais et Barthelemy, laquelle portion de terre mesure trente-deux pieds de face rue St Claude, la même largeur à l'arrière, sur cent treize pieds, deux pouces et une ligne entre lignes parallèles, et consiste de parties des anciens terrains Nos 3 & 4, le tout d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, à la date du 9 mai 1905, annexé à cet inventaire sur lequel il est désigné par la lettre C.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à crédit à 1 et 2 ans, devant être attesté par des billets à ordre portant 7 pour cent d'intérêt, par an garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant le paiement des taxes pour l'année 1905 sur ladite propriété en outre le prix d'adjudication et payant les actes de vente qui seront passés pardevant J. Zach Spearing, notaire. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé au moment de la vente.

J. L. ONORATO, Encanteur et agent de Propriétés Foncières, 303 rue Baronne.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 20

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Deuxième District.

Deux jolis cottages simples, Nos 2632 et 2634 rue Ste Anne, entre les rues Broad et Dorgenois.

Succession de Joseph O. Gusman.

No 75,635—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 13 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 8 juin 1905, pour le compte de la succession de Joseph O. Gusman, il sera vendu à l'encanté publique, à savoir:—

1o Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Orléans, Ste Anne et Broad, désigné comme le No 8 sur un plan par J. F. Brown, voyer, daté le 12 janvier 1885, le devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant Samuel Flower, notaire, le 9 juin 1885, et mesurant d'après ledit devis, 31 pieds, 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le divisant du lot 7 et 84 pieds 5 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 9.

Les améliorations sont connues comme No 2632 rue Ste Anne, comprenant un joli cottage simple, résidence bien subdivisée, avec grande cour sur le côté, ensemble avec un hangar dans le fond, citerne, etc., à proximité du marché Maestri, lignes de chars, etc., et toujours louée.

2o Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, dans le deuxième district dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Dorgenois, Orléans et Broad, désigné comme lot No 7, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté du lot 6, et sur le côté de la rue Broad, et 84 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 8 et sur le côté de la rue Dorgenois.

Les améliorations sont désignées comme No 2634 rue Ste Anne, comprenant un cottage-résidence simple, grand et confortablement distribué, avec une bonne cour, hangar dans le fond, citerne, etc., près de tous les agréments et dans une section qui s'améliore rapidement.

Conditions de la vente — Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Bussière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant assumer les taxes de 1905, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.

F. Barbot, avocat.

11 juin—11 18 25—juil 2 9 12 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Beau Cheval, Wagon à Ressorts et Buggy,

Meubles, Briques et Divers.

Succession de Joseph O. Gusman.

No 75,635—Cour Civile de District—Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, daté le 8 juin 1905 il sera vendu à l'enchère publique, le MARDI, 20 juin 1905, à 11 heures a. m., sur les lieux, No 2634 rue Ste Anne, près Broad, pour le compte de la succession de Joseph O. Gusman:

Un beau cheval, buggy, wagon, etc.

Conditions—Comptant.

ALBERT PAUL, Encanteur.

11 juin—11 18 20

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Les nominations aux emplois rétribués de la Société, auront lieu le MARDI, 20 juin en séance du Conseil.

Les applications aux dits emplois seront reçues jusqu'au mardi, 20 juin à 5 heures du soir.

Pour les emplois, voir les cahiers des charges exposés à l'entrée de l'Asile, à partir du dimanche 11 juin.

J. M. VERGNOLE, Président.
A. LE FRANÇOIS, Secrétaire.

11 juin—11 18 20

BUREAU DE LA JACKSON BREWING COMPANY.—Nouvelle-Orléans, 10 juin 1905—Conformément à l'Article IV de la Charte de la Jackson Brewing Company, une réunion des actionnaires sera tenue au bureau de la Compagnie le 21 juin 1905, entre 10 heures a. m. et 2 heures p. m., dans le but d'élire neuf Directeurs pour servir pendant l'année suivante.

GUS. OERTLING, Sec.-Trés.

11 juin—11 au 20 inc

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Thomas J. Kennedy

No 73,160—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 9 juin 1905, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1o Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy, décédé, comme une partie défendante dans l'affaire intitulée Etats Unis d'Amérique vs Irène Brooks, femme de Chris Harris, et als, No 13,132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en cool décrites, les produits desquels ayant été par ordre de cour déposés dans les registres de ladite cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes; les produits ainsi déposés se montant à cinq cents dollars.

2o Tous les droits, titres et intérêt de Thomas J. Kennedy, décédé, comme une des parties défendantes dans le procès intitulé Etats Unis d'Amérique vs David Jackson, et als, No 13,131 au dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis, pour le district Est de la Louisiane, étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières ci-décrites, les produits desquels ayant été par ordre de cour déposé dans le registre de ladite Cour pour attendre l'adjudication des droits des divers parties défendantes; les produits ainsi déposés se montant à onze cent dollars.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

11 juin—11 18 22

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont assez bonnes, avec demande modérée et prix plus élevés.

Chevaux de selle et de voiture	100@200
Bons chevaux de trait	75@135
Chevaux communs	50@100
Mulets de ville	150@175
Extra heavy	200@225
Mulets pour habitations sucrières	150@180
Mulets pour ...	85@110

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur du Sixième District.

Une Rare Occasion pour Placeurs et Spéculateurs!

COTTAGES, SIMPLE ET DOUBLES

No 2230 RUE CALHOUN
Nos 3958-60 RUE TCHOUPITOULAS.
Nos 3950-52 RUE TCHOUPITOULAS.
No 3809 RUE CONSTANCE.

Dans l'affaire de MICHEL DUTREY, Exécuteur Testamentaire de la Succession de Mme JEANNE MAUTEMPS vs Mme FRANCINE CAZALOT.

No 76,... —Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 5 mai 1905 et signé le 11 mai 1905, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-après décrites, à savoir:—

1o Deux certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 90, borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz désignés par les numéros quinze et seize dudit ilet sur un plan dans un livre de plans en l'étude de Sélim Magner, notaire, et annexé à un acte daté le 5 avril 1865; lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant Tchoupitoulas, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds.

2o Deux certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 90, borné par les rues Water, Constantinople, Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz, désignés comme lots numéros Treize et Quatorze sur un plan dans un livre de plan annexé à un acte passé pardevant Sélim Magner, ancien notaire en cette ville, le 5 avril 1865, lesquels lots mesurant chacun vingt cinq pieds de face à la rue Levée, maintenant rue Tchoupitoulas, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent pieds, le lot numéro Treize formant l'encoignure des rues Levée, maintenant Tchoupitoulas, et Austerlitz.

3o Quatre certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 109 de Burtheville, borné par la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon, Victor, maintenant rue Magnolia, Breslau, maintenant rue Robertson, et la rue Edmund, maintenant Calhoun, désignés comme lots numéros un, deux, trois et sept, sur un devis privé annexé à un acte en l'étude de John Bendernagel, notaire, daté le 26 mars 1883; les lots un, deux et trois sont contigus, l'un à l'autre et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Victor, maintenant Magnolia, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; ledit lot numéro un formant l'encoignure des rues Victor, maintenant Magnolia, et de la propriété Foucher de Circé, maintenant place Audubon; le lot numéro sept mesurant vingt neuf pieds onze pouces et trois et un cinquième de lignes de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles et lesdites mesures étant plus ou moins.

4o Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 109 de Burtheville, borné par la propriété Foucher De Circé, maintenant place Audubon, les rues Victor, maintenant Magnolia, Breslau, maintenant Robertson, et Edmund, maintenant rue Calhoun, désignés comme lots numéros Quatre, Cinq et Six, sur le ci-dessus devis privé; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Edmund, maintenant rue Calhoun, sur une profondeur de cent vingt-trois pieds, sept pouces et trois lignes, entre lignes parallèles; le lot numéro Quatre formant l'encoignure des rues Edmund, maintenant rue Calhoun, et Victor, maintenant rue Magnolia; lesdites mesures étant plus ou moins.

5o Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Peniston, Général Taylor, Magazine et Constance; ledit lot mesurant trente deux pieds dix pouces de face à la rue Constance sur cent quinze pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot et ilet sont désignés sur les rôles d'assessement comme lot numéro quinze et ilet No 209.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a en un, deux et trois ans, représenté par privilège de vendeur et billets hypothécaires portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement; clauses usuelles de sécurité, etc. Les acquéreurs devant assumer les taxes pour 1905, et faire un dépôt comptant de dix pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant James Boyd Gripage, aux frais des acquéreurs.

G. G. Kronenberger, avocat pour le demandeur.

14 mai—14 21 28 — juin 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Guillot.

No 75,481—Cour Civile de District, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 15 juin 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 12 mai 1905, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, désigné comme lot No un de l'ilet No sept sur un plan fait par Bourgerol le 24me jour de décembre 1834, et déposé en l'étude de F. De Armas, par acte daté le 11 mars 1837, lequel dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Tonti, Ursulines et Rocheblave et mesurant vingt cinq pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hôpital sur une profondeur de quatre vingt six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne de côté vers la rue Tonti, et quatre vingt six pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Rocheblave et une ligne du fond de quatorze pieds et deux lignes. Laquelle propriété fut acquise par le défunt Joseph Guillot, le 11 mars 1837, par acte enregistré dans le livre des transferts No 21, folio 612.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1905 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 mai—14 21 28—juin 4 11 15

Succession de J. Q. Payne

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,306, Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) qu'ils peuvent avoir pour lesquelles le compte provisoire présenté par Chas. E. Fenner, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Farrar, Hardeson & Feaner, avocats.

7 juin—7 11 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

J. F. Delsetta, John P. Clavin, ... vs Gelder et Gieber, individuellement et in solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 21,350—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 13me jour de juin 1905, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir: 2 tables de "pool," 1 baril contenant du whiskey, "cash register," 1 lot de liqueurs assorties, 1 lot de verrerie et comptoir et arrière-barre, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Chas. A. Butler, avocat pour le demandeur.

2 juin—2 11 13

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.